

423.01

Ref: bio/95/86
95/04/06

APRIL 1995 SESSION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT : TURKEY - STATEMENT OF MR VAN DEN BROEK

Ce matin, le Parlement Europeen a discute des relations UE/Turquie. A cette occasion, le President du Conseil, M. Lamassoure, ainsi que le Commissaire van den Broek sont intervenus. M. van den Broek a notamment declare ce qui suit :

"Tout en pouvant souscrire entierement a la declaration faite par le President du Conseil M. Lamassoure, je tiens a faire quelques observations concernant la visite recente de la Troika a Ankara ou j'ai participe. Suite a cette visite, j'ai encore eu certains entretiens bilateraux au cours desquels j'ai pu approfondir un certain nombre de points, notamment avec le Premier Ministre, Madame CILLER, le President du Parlement turc, M. CINDORUK, ainsi que le Vice-Premier Ministre, M. CETIN. Avec ce dernier, un autre rendez-vous est prevu a Bruxelles le mardi 11 avril.

Je voudrais d'abord constater que, sur la base des conversations faites, nous avons l'impression que les autorites turques sont convaincues de la necessite de faire des efforts particuliers pour ameliorer les pratiques democratiques et la situation des droits de l'homme dans le pays. A cet egard, et quelques jours avant l'arrivee de la Troika a Ankara, Madame Ciller a fait un expose exhaustif a l'Universite de Bient ou elle a precise les intentions du gouvernement turc. D'apres le nouveau programme gouvernemental approuve par la nouvelle coalition, l'approfondissement de la democratie ainsi que l'amelioration de la situation sur le plan des droits de l'homme, y auront une priorite absolue.

Les partenaires avec qui j'ai eu des entretiens m'ont confirme qu'ils ne poursuivent pas cette voie pour remplir les exigences pertinentes de l'Union a cet egard, mais plutot parce qu'ils reconnaissent que la Turquie sur ces points doit encore rattraper un retard. La decision du Conseil de l'UE du 6 mars dernier a donne aux autorites turques des bons arguments pour convaincre l'opinion publique turque - la presse et le Parlement - qu'une action a cet egard s'impose. Ce qui semblait encore impossible ou du moins tres difficile il y a quelques mois, semble maintenant, realisable.

Le gouvernement turc est donc determine a faire des progres. La question se pose maintenant de savoir quel calendrier devra etre retenu pour assurer que toutes les mesures necessaires soient approuvees. Se basant sur l'expose recent de Madame Ciller a l'Universite de Bient, le gouvernement turc examine des propositions visant des modifications importantes de la constitution turque ainsi que d'autres lois ayant un effet restrictif sur une serie de droits de l'homme fondamentaux. A cet egard, apparemment elle vise a un renforcement des institutions competentes pour un meilleur respect des droits de l'homme, la cessation de l'etat d'urgence dans les provinces sud-est du pays, un meilleur controle des pratiques policieres et des actions rigides contre la pratique de la torture.

En ce qui concerne le calendrier pour la mise en vigueur de l'Union douaniere, il n'est pas certain que toutes les dates envisagees puissent etre retenues. Certaines modifications legislatives peuvent necessiter des debats exhaustifs. Par ailleurs, il est a rappeler que des elections legislatives sont prevues en Turquie pour l'annee 1996 et il est evident que l'opposition parlementaire ne facilitera pas necessairement la tache en la matiere du gouvernement actuel. Toutefois, ce meme gouvernement, attache priorite a la realisation d'une modification de la constitution turque ainsi que l'etablissement d'une serie de mesures y decoulant. Il est a rappeler que pour telle modification, une majorite qualifiee de deux

tiers des votes parlementaires s'impose.

Il est difficile de prejuger en ce moment quels objectifs envisages par le gouvernement turc peuvent etre realises avant la fin de l'echeance de l'actuelle Grande Assemblee Nationale. A cet egard, nous poursuivons le dialogue avec les autorites turques. Par ailleurs, une delegation de la Commission va rendre une visite de travail a Ankara afin d'obtenir des clarifications en la matiere et nous ne manquerons pas d'informer le Parlement Europeen.

Je tiens a repeter que je reste convaincu que les plus hautes autorites turques restent determinees a faire du progres pour une amelioration en etapes sur le plan des droits de l'homme. En effet, nous attendons des progres tangibles a cet egard.

S'agissant de l'intervention turque recente en Iraq du Nord, je peux souscrire entierement a l'expose du President du Conseil de ce matin. L'Union europeenne insiste sur des garanties afin que la vie des citoyens innocents soit bien preservee, et que l'action en question soit arretee le plus tot possible. Bien entendu, ces garanties se definissent dans le constat qu'il y a un probleme de securite en Turquie et qu'il resulte des actions terroristes.

C'est dans le meme sens que j'aborderai ce dossier a l'occasion de notre entretien avec M. Cetin mardi prochain.

* * *

Ref: bio/95/86/1
95/04/06

SESSION DU PARLEMENT EUROPEEN - 6 AVRIL 1995
BURUNDI - DECLARATION DE M. VAN DEN BROEK

En complement a l'expose du President du Conseil, M. LAMASSOURE, je tiens a preciser que la Commission aussi deplore profondement les massacres et autres actes de violence qui se passent actuellement au Burundi. S'il n'y a pas un arret de ces actions, le pays risque d'entrer dans une situation de guerre civile complete. La Commission constate que le President ainsi que le Premier Ministre du Burundi, depuis leur Declaration Commune du 30 mars dernier, ont intensifie leur efforts pour renforcer la position des forces moderees et pour isoler les elements extremistes. Cette Declaration prévoit, entre autres, l'intention de desarmer les differents groupes de citoyens armes, l'integration des deplaces et des refugies et des mesures visant une restauration economique et sociale du pays. La Commission espere que ce plan soit execute, et notamment que l'armee du Burundi puisse compter sur la confiance de la population civile.

Le 19 mars dernier a Carcassonne, l'Union Europeenne a adopte une Declaration sur le Burundi et le 24 mars dernier, le Conseil a adopte une position commune sur le meme sujet. La Commission confirme qu'elle est tout a fait disposee a assister a l'execution de cette Declaration. Elle continue a contribuer aux conditions susceptibles d'ameliorer la situation des milliers de refugies et de deplaces dans la region en question. Depuis le debut de la crise en 1993, la Commission a donne une aide humanitaire au profit de la population au Ruanda et Burundi pour un chiffre qui depasse maintenant 250 MECU. Dans le cadre de la cooperation de la Commission avec le UNHCR, cette assistance s'effectue en conformite avec des priorites definies par le UNHCR. Il est evident que la crise actuelle qui se deroule a la frontiere entre Burundi et Tanzanie, y est prise en compte.

La Commission continue a suivre la situation de tres pres, et des qu'elle dispose de donnees fiables sur la base desquelles des nouvelles mesures peuvent etre prises, elle ne manquera pas de le faire, et ceci en etroite consultation avec la Presidence.

Il reste notre objectif de soutenir les tendances socio-politiques au Burundi susceptibles d'accroitre les forces moderees et la stabilite dans ce pays, qui sont necessaires pour la restauration d'un etat de droit.

* * *

Ref: bio/95/86/2
95/04/06

EUROPEAN PARLIAMENT SESSION - 6 APRIL 1995
ALGERIA: STATEMENT OF MR VAN DEN BROEK

Malgre tous les appels, entre autres de la part du Parlement Europeen, pour mettre fin aux spirales de violence et pour lancer des negociations visant une solution pacifique, la situation en Algerie se deteriore jour apres jour.

Les meurtres recents par des fundamentalistes islamiques sur des journalistes et des juges, leurs attaques sur des intellectuels et la facon detestable dont la dignite et la liberte des femmes est mise en cause, tous ces actes ne constituent que des exemples de la poursuite des activites terroristes, qui a leur tour provoquent une repression des autorites algeriennes ainsi que de l'armee dans le meme pays.

Il n'y a qu'une voie qui peut assurer une solution, a savoir la recherche d'une solution politique par les moyens de negociations pacifiques.

Je partage l'espoir que le dialogue recemment suggere par le President ZEROUAI puisse contribuer au deblocage de la situation et que des arrangements puissent etre convenus sur la voie democratique, notamment pour l'organisation des elections presidentielles ainsi que legislatives.

Toute initiative susceptible de contribuer a ce dialogue doit etre encouragee.

L'Union Europeenne n'est pas seulement disposee a soutenir le developpement democratique et la restauration economique en Algerie, mais elle s'est deja engagee largement, aussi sur le plan humanitaire. Ceci est particulierement important pour eviter que la situation actuelle soit exploitee par ceux qui ont des intentions extremistes.

L'Algerie constitue et restera un pays important pour l'Union Europeenne. Elle occupe une place centrale dans la region mediterraneenne et l'evolution politique dans ce pays a des repercussions directes pour l'ensemble de la region. Par consequent il est dans l'interet de l'Union Europeenne meme de faire le maximum d'efforts susceptibles de contribuer aux conditions permettant la recherche d'une solution pacifique pour les problemes en Algerie.

Ref: bio/95/86/3
95/04/06

EUROPEAN PARLIAMENT SESSION - 6 APRIL 1995
EX-YUGOSLAVIA: STATEMENT OF MR VAN DEN BROEK

Le Conseil et la Commission partagent le souci exprimé ici-même aujourd'hui concernant la relance des batailles dans plusieurs endroits en Bosnie-Herzégovine. Le Groupe de Contact continue à insister pour que son plan de paix soit accepté. Nous risquons d'oublier que ce même plan n'est toujours pas accepté jusqu'ici par une des parties concernées, à savoir le chef des Serbes Bosniaques, M. KARADZIC. Ce n'est que ce dernier qui, par son refus systématique du plan de paix, situe le processus de paix dans une impasse complète.

D'autre part, nous constatons le refus du Président MILOSEVIC de reconnaître les frontières de Bosnie, Croatie et FYROM. Son exigence pour qu'il y soit d'abord question d'une levée des sanctions, n'est pas acceptable.

En ce qui concerne les Serbes Bosniaques, et notamment M. KARADZIC, il y a lieu d'assurer leur isolation politique, diplomatique et économique, afin de maximaliser ainsi la pression. Les dérogations constantes à cet égard, constituent - bien que pas intentionnellement, mais toutefois inévitablement - en effet une compensation du refus criminel qui ne conduit qu'à une poursuite du conflit aux dépens des nombreuses victimes innocentes.

Un point positif est qu'un consensus a pu être atteint en ce qui concerne la poursuite de la présence des troupes des Nations Unies en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au FYROM.

Vu les développements positifs en Croatie, la Commission est d'avis qu'elle devrait être autorisée à lancer des négociations pour un accord commercial et de coopération avec ce pays. C'est dans ce sens que je vais faire une proposition aux Ministres des Affaires Étrangères de l'Union qui se réuniront lundi prochain à Luxembourg. D'autre part, j'espère que le Parlement Européen pourra accorder sous peu l'inclusion de la Croatie dans le programme PHARE.

Un autre point de souci concerne le traitement des minorités en Serbie et Monténégro et notamment, au Kosovo, à Voïvodina et Sanjak. Si le président MILOSEVIC s'occupait dans son propre pays avec la même intensité du bien-être des minorités - les Hongrois, les Albanais, etc. - que de la minorité serbe en Croatie et Bosnie, des solutions pacifiques auraient été beaucoup plus proches. C'est la tâche de l'Union, du Groupe de Contact et de la communauté internationale à surveiller que l'on n'utilise pas deux poids, deux mesures.

Enfin, un mot en ce qui concerne notre politique en faveur de la fédération entre les Croates et les Musulmans en Bosnie-Herzégovine. Je me réfère notamment au travail excellent fait par nos délégués à Mostar malgré des circonstances très pénibles, on insiste sur les efforts, sur la direction très capable de M. KOSCHNICK, pour restaurer la confiance entre les deux groupes de la population. J'ai compris que un certain nombre de membres du P.E. se sont rendus sur place pour apprécier les activités de l'Union Européenne en cause. Aussi cette année les moyens financiers nécessaires vont être rendus disponibles pour poursuivre cette action commune de l'Union Européenne, avec l'espoir que nous serons en mesure de conclure cette opération avec succès pour que cette même action ait des repercussions positives pour d'autres régions en Bosnie-Herzégovine.
